La CGT Pénitentiaire
263 rue de Paris - Case 542 - 93 514 MONTREUIL -- 01 55 82 89 67 -- www.cgtpenitentiaire.com

la cgt Pénitentiaire

COMMUNIQUÉ

CSA Ministériel du 20 mars 2023
Mise au point !!!

Depuis hier se tient le comité social d'administration ministériel relatif au projet **de loi d'orientation et de programmation du ministère de la justice**. A l'ouverture de la séance, la CGT-SM a souhaité mettre l'administration au pilori tant sa gestion du dialogue social est bafouée. Le ministère de la justice avance au pas de course, les textes doivent passer rapidement, les amendements portés par les organisations professionnelles balayés d'un revers de la main.

Circulez, y'a rien à voir !!!

Face à notre argumentaire, une suspension de séance a été nécessaire afin que les organisations syndicales se concertent et proposent une résolution de renvoi de ce projet de loi. Résolution votée à la majorité mais rejetée par l'administration. C'est de ce vote dont il faut parler et s'offusquer car au sein du ministère, la censure est constante quand les votes sont unanimes….

Circulez, y'a rien à voir !!!

Face à un tel mépris mais qui est bien à l'image du gouvernement avec le projet de réforme des retraites, aucune raison de rester dans une instance d'enregistrement.

Depuis, les communications vont bon train. **La CGT Pénitentiaire** le dit et le répète, la catégorie B est **NOTRE** revendication depuis 2002. Il n'y a pas besoin d'une loi pour que les personnels bénéficient de la catégorie B et de la catégorie A. Ce projet de loi prévoit en son article 15, la contractualisation (surveillants-adjoints), la réserve civile et les caméras piétons. Pour que les surveillants adjoints existent, il faut une loi. C'est en cela le sens du texte et ce n'est aucunement lié à la catégorie B et la catégorie A.

D'ailleurs, si tel avait le cas, pourquoi le ministre n'a-t-il pas inscrit directement la catégorie B et la catégorie A dans son projet de loi ?

La CGT Pénitentiaire s'oppose à la contractualisation de notre métier. Le passage en catégorie B avec des grilles indiciaires attractives dès le pied de grille permettra de conquérir des emplois statutaires. Il faut arrêter les comparaisons avec la Police. Nous ne faisons pas le même métier, nos risques sont différents et la pénibilité est incomparable.

La CGT Pénitentiaire est opposée à la réserve pénitentiaire. On ne peut pas revendiquer que les conditions de travail sont difficiles, que les personnels sont usés et permettre à certains de revenir par cette voie. C'est en totale incohérence. Aujourd'hui encore, les personnels se mobilisent pour ne pas avoir à travailler plus longtemps. La réserve n'a donc pas sa place dans notre administration.

La CGT Pénitentiaire a obtenu la catégorie B mais se refuse à toute contrepartie. En souhaitant intégrer cela dans la loi, FO s'inscrit dans le package : la catégorie B et la contractualisation.

Pour la CGT Pénitentiaire, c'est niet !!!

Montreuil, le 21 mars 2023